

# VOUS REMPLACEZ

votre **poêle**, cheminée  
ou **chaudière bois**



BENEFICIEZ D'UNE AIDE DE

**600 €**



Plus d'informations : [pays-thur-doller.fr](http://pays-thur-doller.fr)

**03 89 35 73 34**

Espace Info Energie

# L'AIDE AU POËLE C'EST QUOI ?



Les vieux appareils de chauffage bois ont un mauvais rendement énergétique (nécessité de brûler plus de bois). Ils contribuent aussi à l'émission de particules fines nocives pour la santé.

Le Pays Thur Doller a mis en place "L'Aide au Poêle", une aide de 600 euros\* pour le remplacement de votre foyer ouvert ou de votre appareil bois datant d'avant 2002 (poêle, insert, chaudière, cuisinière).

## **A noter :**

Cette prime est cumulable avec le crédit d'impôt transition énergétique et l'éco-prêt à taux zéro.

Elle n'est pas cumulable avec les certificats d'économies d'énergies et les aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat).

\* Aide attribuée par le Pays Thur Doller via les fonds "Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte" et par les Communautés de Communes du territoire.

# 3 BONNES RAISONS DE CHANGER !



**Plus d'économie et de performance**  
Moins de bois consommé



**Plus de confort et de sécurité**  
Une chaleur plus diffuse et un feu mieux maîtrisé



**Pour la qualité de l'air et ma santé**  
Jusqu'à 30 fois moins d'émission de particules fines

(Comparaison entre un appareil performant actuel et un appareil datant d'avant 2002)

# 4 CONDITIONS A RESPECTER !



- Je suis un particulier habitant l'une des 46 communes du Pays Thur Doller
- Je possède un appareil bois antérieur à 2002 installé dans une résidence principale
- Je fais remplacer, par un professionnel signataire de la charte, mon ancien appareil par un flamme verte 7 étoiles ou équivalent.  
Liste des pros disponible sur [pays-thur-doller.fr](http://pays-thur-doller.fr)
- Je m'engage à éliminer mon ancien appareil



# POUR CHAUFFER MIEUX IL FAUT AUSSI



## Utiliser un combustible de qualité

Granulé ou bois sec stocké à l'abri, ventilé et isolé du sol, avec un taux d'humidité inférieur à 20% pour les bûches.

## Bien utiliser et entretenir son chauffage bois

Entretien de l'appareil 1 fois par an et ramonage 2 fois par an par un professionnel qualifié.



## COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE AU POÊLE ?

Avant tout achat d'un nouveau matériel :

- Renseignez-vous auprès de l'Espace Info Energie du Pays Thur Doller : **03 89 35 73 34**  
**infoenergie@pays-thur-doller.fr**
- Remplissez un dossier de demande "L'Aide au poêle" :  
**www.pays-thur-doller.fr**



TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA  
**CROISSANCE VERTÉ**  
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

AVEC LE SOUTIEN DE  
**climaxion**  
anticiper • économiser • valoriser



**Grand Est**  
ALORS CHANGONS NOTRE CERVEAU